

# ROSE DES VENTS

---

## NOUVELLE PRATIQUE SCIENTIFIQUE

### *Toute raison aux réseaux?*

En matière de recherche scientifique comme ailleurs, la tendance générale est à la « réticularisation », c'est-à-dire à la volonté de transformer toute pratique en pratique en réseau, en pratique insérée dans des réseaux. Cette tendance, ou cette volonté, qui en matière scientifique existe depuis bien longtemps, se voit amplifiée, bien sûr, par le développement et l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais surtout se voit explicitement soutenue par un certain projet ou une certaine vision politique prétendument d'avenir: la globalisation des sociétés.

En tant que jeune chercheur et universitaire belge, et donc européen, je suis particulièrement concerné par cette tendance. La définition des critères de l'excellence (ou au moins de la compétence) scientifique subit en effet aujourd'hui un phénomène de monopolisation au profit d'instances supranationales telles que l'Union européenne, l'O.C.D.E., etc., les différentes instances nationales ou locales se contentant généralement (ou étant dans l'obligation) de

relayer une telle définition de la « bonne pratique » scientifique.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour la pratique professionnelle de la recherche scientifique, telle que je la connais dans mon université? Que le chercheur se voit contraint à inscrire sa pratique, ses projets, sa pensée, son échéancier, dans les cadres de la recherche réticulaire, la seule forme de recherche à laquelle les autorités politiques et scientifiques reconnaissent aujourd'hui le don de la performance. Autrement dit, un bon projet de recherche aujourd'hui ne peut être, aux yeux de ces autorités, qu'un projet international, regroupant plusieurs partenaires, de pays et de disciplines différentes, de courte durée (de deux à quatre ans), avec un caractère fortement opérationnel, créateur de richesses, de produits ou d'emplois.

Quant au thème de ce projet, il sera lui aussi fourni au chercheur (plus exactement, au réseau d'équipes de recherche): les appels d'offres sont définis dans les moindres détails et laissent généralement peu de place à l'imagination des candidats. Et, par conséquent, un bon chercheur est un chercheur qui peut se vanter d'avoir participé à (voire coordonné, c'est encore mieux) de telles recherches (ce qui veut dire qu'il a rapporté de l'argent à son employeur).

Dans ce cadre, quelle place reste-t-il pour une véritable recherche fondamentale, c'est-à-dire détachée des préoccupations du moment (souvent légitimes), qui prend du temps (mais pas toujours beaucoup d'argent, tout le monde n'a pas besoin d'un C.E.R.N.), qui se nourrit d'échanges scientifiques plus lâches mais plus profonds et durables ?

Loin de moi l'idée de nier les performances de la recherche en réseau, dont les projets européens sont actuellement le modèle idéal, mais je voudrais faire remarquer néanmoins que les plus prestigieux d'entre eux sont aussi ceux où la division des tâches est la plus taylorienne (comme dans le cas du projet de décryptage du génome), où les instruments sont les plus coûteux (je citais l'exemple du C.E.R.N. à Genève), où les enjeux commerciaux et politiques sont les plus importants (songeons à la recherche spatiale). À côté de cela, nombre de projets internationaux ne sont bien souvent que la juxtaposition sous un même intitulé de projets locaux (par ailleurs tout à fait valables, là n'est pas la question), où la « valeur ajoutée » de la collaboration est très difficile à évaluer. Les coûts (financiers, temporels, humains, organisationnels) de constitution et de gestion de ces « consortiums » sont souvent extrêmement lourds et, dans le cas des chercheurs universitaires, qui manquent généralement d'un soutien logistique adapté, envahissent leurs activités professionnelles au point de venir mettre en péril la qualité de la recherche elle-même.

Le problème, me semble-t-il, ne réside cependant pas dans l'existence de ce modèle de la pratique scientifique, mais dans son hégémonie. Ce

que je constate avec peine, c'est que mon université (et elle est loin d'être la seule dans ce cas) est aujourd'hui dans l'incapacité de penser une diversité des formes de la recherche, puisqu'elle se soumet — sans recul critique — à une critèresologie unique d'évaluation de ses performances.

Or, le peu d'argent qu'elle gère encore en propre, ne pourrait-il pas servir à financer cette recherche « autre », c'est-à-dire qui n'est pas ouvertement ou principalement réticulaire, qui donne à une pensée et à une problématique (voire à une obsession) scientifiques d'un ou d'une chercheuse l'occasion de porter ses fruits, de se féconder au gré de contacts non pas programmés mais souvent aléatoires, d'explorer ce qui reste hors de portée des préoccupations actuelles ?

En sociologie, ma discipline, les plus grandes contributions sont celles d'hommes et de femmes à qui il fut donné l'occasion de poursuivre une idée, une intuition, une exploration. Bien sûr se sont-ils nourris de leurs échanges intellectuels avec leurs collègues étrangers. Bien sûr les grandes recherches comparatives sont-elles indispensables à la recherche sociologique et scientifique. Mais l'institution de ces réticules comme forme unique de la recherche est une opération idéologique qui nuit à la liberté indispensable de la science. Non pas qu'elle ne puisse pas être évaluée, mais que, selon son objet, puissent s'appliquer des critères d'évaluation différents. Or, si le politique ne veut (ou ne peut) pas être le garant de cette diversité, c'est à l'université, avec les maigres moyens qui lui restent, de tenter de le faire. Mais on en est déjà loin et on s'en éloigne encore plus chaque

jour. Que la Commission européenne exige que les projets de recherche qu'elle finance soient de composition internationale, rien n'est plus normal et légitime. Mais que cette forme de la recherche devienne l'unique et infailible critère de qualité de toutes les institutions de recherche, quelles qu'elles soient, voilà ce qui contraint le chercheur à la duplicité, voire au cynisme. Désireux de se faire financer pour mener à bien sa recherche, il contracte mariages de raison et non d'amour, utilise sciemment le langage pertinent du moment (« durable », « innovation », « valeur ajoutée », « gouvernance », etc.) et soit il fait, tant qu'il peut, ce qu'il dit qu'il fait, soit il fait tout autre chose que ce qu'il dit qu'il fait. Cependant — et sans même aborder ici l'aspect éthique de la question —, il ne faut pas être grand clerc pour se rendre compte que le dernier terme de cette alternative n'est réservé qu'au chercheur senior, c'est-à-dire au scientifique en position de reconnaissance et donc de pouvoir. C'est une tactique difficile à appliquer pour un jeune chercheur bâtissant son avenir professionnel. Sa crédibilité, en pleine construction, risque de se voir ruinée auprès de ses collègues et partenaires.

L'obligation de travailler en équipes ou réseaux — et celle, qui lui est corrélative, de produire tous les documents prouvant cette collectivisation ou cette réticularisation, tâche dévorante — me fait craindre de ne plus jamais pouvoir suivre ce conseil que donnait Pierre Legendre dans *L'empire de la vérité*: « Apprenez à penser en parlant un peu moins. » Si je peux prendre cette image, la sagesse monastique exigeait, sur fond de vie communautai-

re, la préservation d'un espace d'isolement et de silence. La nouvelle pratique scientifique sape petit à petit la possibilité même d'un tel espace au profit du flot d'écrits et de discours experts... Mais l'expertise est-elle la seule raison d'être de la science?

*Pierre Lannoy*

Pierre Lannoy est collaborateur scientifique F.N.R.S., Université catholique de Louvain.

## DROIT DE VOTE

### *Le pouvoir pour tous !*

Les différentes interventions polémiques de ces dernières semaines sur le droit de vote des étrangers m'ont beaucoup étonné. En général elles ne disent pas des vérités fondamentales utiles et perpétuent le dialogue de sourds. Le but des partisans serait-il, même, de ne pas convaincre en profondeur, mais d'obtenir un laisser-faire temporaire?

Le premier de mes sujets d'étonnements est cette idée que le don du droit de vote valoriserait les adhérents à ce don ou même notre société. L'argument n'a de sens que si ce don est posé comme une valeur, et cela ne peut convaincre que les convaincus. Or, partager un pouvoir d'influence, c'est en avoir moins. Comprendons qu'un partage progressif du pouvoir ne s'explique historiquement que par les réticences à perdre un peu de ce qui est possédé.

Bizarrement, le droit de vote est valorisé comme la construction d'une relation entre les individus et

une totalité sociale. Or, la privation de droit de vote pour certains résidents sur le territoire de l'État a toujours été et reste une protection de l'affirmation de cette totalité collective et donc supérieure aux individus. Ce qui est construit est une expression commune voulue pertinente et raisonnée. L'élargissement du cercle des votants a ainsi toujours eu sa justification politique dans une meilleure affirmation de l'ensemble sociétal au détriment de l'individualisme et des distances sociales envers les autres.

Au moment de réclamer à nouveau l'élargissement du cercle des votants, les plus généreux occultent qu'il n'y a jamais eu autant d'étrangers en Belgique. Alors que le vote y est obligatoire pour intégrer chacun dans le jeu des rapports de force et attirer les conflits dans les lieux de la délibération politique. La seule conséquence logique en est que le vote de tous est urgent et nécessaire à la collaboration sociétale et au respect de l'État de droit justement compromis par une diversité sociale plus grande.

La naturalisation est une décision de très long terme, elle est une rupture dans une histoire individuelle et avec une histoire familiale, elle rend même plus lointaine une installation future dans un autre pays. Et jamais il n'y a eu autant de mobilité par dessus les frontières. La naturalisation n'est donc pas le préalable adéquat au droit de vote, cela est refuser une législation adaptée aux réalités d'aujourd'hui. Au contraire, ceux qui valorisent une

telle installation à long terme doivent vouloir l'intégration dans les rapports de force électoraux, politiques et sociétaux. Invoquer la naturalisation pour une exclusion du droit de vote est l'abus d'un rapport de force, c'est une violence psychologique faite à autrui.

Les partisans de l'attribution justifient une première étape limitée aux élections communales, dont les enjeux auraient à la fois moins d'importance générale et plus d'importance quotidienne ou immédiate. Mais, ainsi, on fait mine d'oublier que la politique est un affrontement et/ou une conciliation aux moyens de paroles argumentées à tous les niveaux géographiques du pouvoir. En conclusion, la seule restriction raisonnable au droit de vote n'est ni morale ni politique, mais administrative : une domiciliation antérieure à l'envoi des convocations électorales. Et cela est vrai pour toutes les élections et tous les résidents adultes et capables d'une décision sensée.

Je regrette que, dans cette campagne politique pour influencer l'opinion publique, seule la simplicité de ma proposition contredit la crispation sur un droit acquis et les contorsions pour ne pas la dénoncer. Et j'insiste sur la nécessité morale de justifier l'exclusion du droit de vote, car son attribution à tous et immédiatement est profondément justifiée par notre idée commune de la démocratie politique et une réalité sociétale plus hétérogène que jamais.

*Thierry Demblon*